

Montreuil, 20 décembre 2024

Depuis la rentrée, le constat est sans appel, il manque des AESH partout. Les AESH et les enseignants sont confrontés à des situations impossibles et culpabilisés. Les signalements aux registres santé et sécurité explosent. La dégradation des conditions de travail n'a jamais été aussi forte.

Pourtant, le ministère continue, à travers l'acte 2 de l'Ecole inclusive, sa politique dogmatique d'inclusion systématique et forcée, de mutualisation des moyens, de destruction de l'enseignement spécialisé et des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux.

Des PIAL au PAS

Les PIAL, vecteurs de mutualisation à outrance restent en place. Pire, l'acte 2 prévoit la généralisation des PAS, actuellement expérimentés dans 4 départements (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Var). Un document ministériel explique que *le PAS permet à l'Education nationale de reprendre la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoins particuliers avant sollicitation de la MDPH*. Selon le même document, *le PIAL est un service de gestion quantitative des emplois du temps des AESH, tributaire de la ressource humaine disponible*.

Autrement dit, s'il n'y a pas assez de ressource humaine disponible, contournons les notifications donc les besoins !

Cela rejoint un récent rapport de la Cour des comptes qui déplore que « *l'AESH est devenu la première solution des MDPH et de l'Ecole pour répondre aux besoins des élèves* » et préconise qu'il faut « *revoir la situation actuelle qui est marquée par un recours prépondérant à l'accompagnement* ».

L'objectif des PAS est le même partout : faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc de baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. Dans l'Aisne, la DASEN explique même que les troubles DYS n'étant pas des troubles qui perdurent, ils ne feront plus partie du champ du handicap. L'Education nationale se substitue donc à la MDPH pour décider des besoins et les adapter au manque de personnel.

Un Statut, un vrai salaire pour les AESH !

Pour les AESH, le temps incomplet et les salaires de misère sont toujours imposés. La récupération par l'Etat du temps méridien, annoncée comme la solution à tous les maux, s'est avérée un jeu de bonneteau pour réduire le temps d'accompagnement ou la pause repas.

Les mesures du ministre Kasbarian ont certes été mises pour l'instant à l'arrêt. Mais si elle revenait par la fenêtre, une AESH en arrêt maladie pendant 5 jours perdrait plus de 10% de son salaire brut alors qu'elle est déjà en dessous du seuil de pauvreté.

Quant à la soi-disant création de 2000 postes d'AESH, c'est une gageure. Chacun sait qu'un poste d'AESH créé n'équivaut pas à un personnel recruté, faute de candidats tant les salaires sont bas et les conditions de travail dégradées.

Plus que jamais, seul un Statut et un vrai salaire pour les AESH permettrait de subvenir aux besoins. Le gouvernement cherche uniquement à faire croire qu'il se soucie de la prise en charge des élèves en situation de handicap, tandis qu'il prépare le destructeur acte 2 de l'Ecole inclusive.

Dans ces conditions, comment changer la donne ?

Malgré quelques avancées parcellaires depuis la création de la fonction d'Assistant de Vie Scolaire qui ont abouti aux contrats AESH actuels, le problème de fond demeure : AESH est un emploi pérenne indispensable. Ces personnels doivent pouvoir bénéficier d'un vrai salaire et d'un statut de fonctionnaire.

Obtiendrons-nous satisfaction par des journées d'action, *a fortiori* catégorielles ? Obtiendrons-nous satisfaction en nous adressant aux IA et Rectorat alors qu'il s'agit d'une question nationale ? Les revendications d'un Statut, d'un vrai salaire pour les AESH, d'abandon des PIAL et des PAS concernent tous les personnels ! Elle est directement liée au combat pour la défense de l'enseignement spécialisé, pour le droit de tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté, que ce soit en inclusion en classe ordinaire lorsque c'est possible avec un AESH ou pris en charge dans une classe ou une structure spécialisée lorsque c'est nécessaire.

C'est pour cela que la FNEC FP-FO avait initié avec d'autres fédérations FO une montée nationale à Paris au ministère le 25 janvier 2024 en défense de l'enseignement spécialisé qui a réuni plus de 5000 militants parmi lesquels les AESH ont pris toute leur place. La FNEC FP-FO continue de proposer aux autres organisations syndicales une initiative intersyndicale de ce type.

C'est également le sens de la pétition FNEC FP-FO (enseignement), FNAS-FO (action sociale), FSPS-FO (services publics et de santé), FAGE-FO (administration générale de l'Etat) que nous continuons de proposer aux collègues pour exiger ensemble :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire de catégorie B et un vrai salaire pour les AESH avec un temps complet pour 24h d'accompagnement ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La FNEC FP-FO invite tous les personnels à signer et faire signer massivement cette pétition, à se réunir sur la base de ces revendications et décider des moyens les plus efficaces pour les faire aboutir.

La FNEC FP-FO soutiendra toutes les mobilisations décidées par les collègues et sera aux côtés de tous les personnels, en particulier des AESH, qui se battent pour exiger un vrai salaire, un Statut et l'amélioration de leurs conditions de travail.